



# Pacte Territorial d'Insertion 2018-2021

## Territoire d'action sociale d'Amiens

---

Septembre 2018

---

# Sommaire

**1-Préambule**

**2- Éléments clés du territoire**

**3- Engagements réciproques des partenaires**

**4- Signataires**

---

# 1 - Préambule

---

## Dans la Somme, 8% des ménages vivent du RSA soit 18 178 foyers allocataires du RSA (mars 2018)

- **Composition familiale**

- 50% sont des femmes ou des hommes seul(e)s sans enfant

- 33% sont des familles monoparentales

- 17% sont des couples sans ou avec enfant(s)

- **Age**

- 7% ont moins de 25 ans

- 20% entre 25 et 30 ans

- 52% entre 30 et 50 ans

- 21% ont plus de 50 ans

- **Ancienneté dans le dispositif**

- 17% sont dans le dispositif depuis moins d'un an

- 13% y sont depuis 13 à 24 mois

- 22 % y sont depuis 25 à 47 mois

- 48% y sont depuis 4 ans et plus

---

Pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion, le Département de la Somme a approuvé le programme départemental d'insertion (PDI) 2017-2021, lors de sa session de février 2017.

Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion (PTI) (article L 263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du Conseil départemental détermine le nombre et le ressort.

Dans la Somme : 3 PTI sont élaborés sur les territoires d'Amiens, de l'Ouest, et de l'Est.

---

- **Le PDI 2017-2021 de la Somme comporte 7 axes :**

- Conforter le plan départemental en faveur de l'emploi
- Mettre en œuvre le juste droit au RSA
- Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs démarches
- Renforcer le pilotage départemental et le rôle de chef de filât en matière de cohésion sociale et accentuer la territorialisation de la politique d'insertion
- Mettre en valeur l'implication du Département
- Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

---

## Les axes retenus sur le territoire d'Amiens

Axe 1 : Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

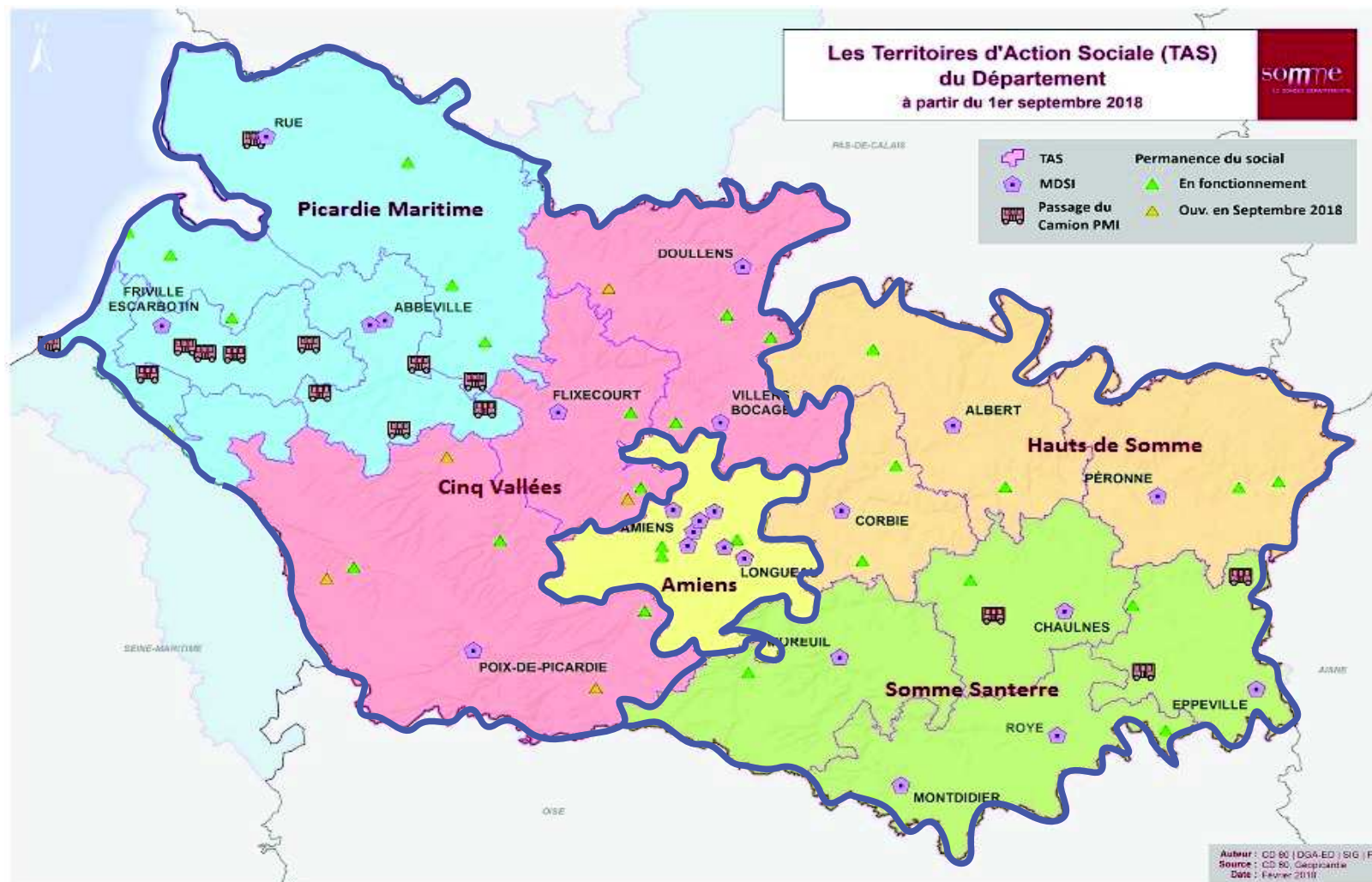
Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit au RSA

Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

## Dans le Département, 3 PTI sont élaborés





---

# 2 - Éléments clés du territoire d'Amiens

---

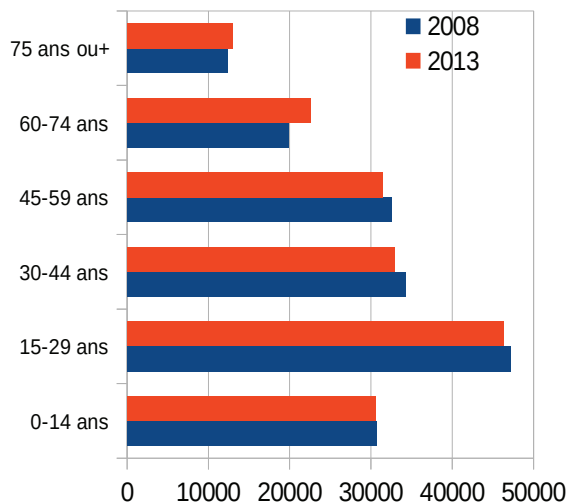
## Contexte démographique

- **39 communes et 177 893 habitants, soit 31,1 % de la population départementale**
  - Amiens, première ville du Département, pôle de logements, d'emplois et de services, 132 479 habitants
  - 4 autres communes du « coeur d'agglomération » : Longueau, Rivery, Camon, Cagny : 14 515 habitants
  - 6 autres communes de l'unité urbaine amiénoise : Boves, Dury, Saleux, Salouel, Pont-de-Metz, Dreuil-les-Amiens : 15 112 habitants
  - Les 28 autres communes du territoire comptent 15 787 habitants
- **Une superficie limitée, 349 km<sup>2</sup>, soit 5,7 % de la surface du Département – le plus petit « inter-territoire » mais la population la plus importante**

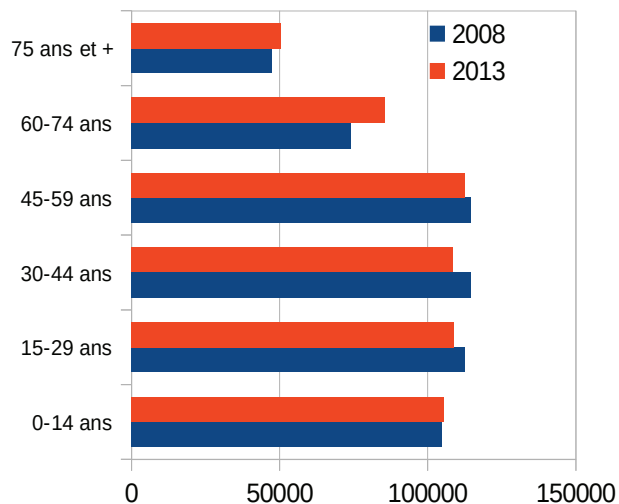
# Profil par âge de la population : le poids de la ville étudiante, mais un vieillissement sensible

- Une population âgée dont le vieillissement se poursuit :
  - 43,5 % de la population a moins de 30 ans (Somme 37,5%)
  - +10,2 % de plus de 60 ans entre 2008 et 2013 (Somme : +12,0%)
  - La part de toutes les autres tranches d'âge a baissé
  - Baisse la plus importante dans la tranche d'âge des 30-59 ans

Pyramide des âges - Territoires amiénois



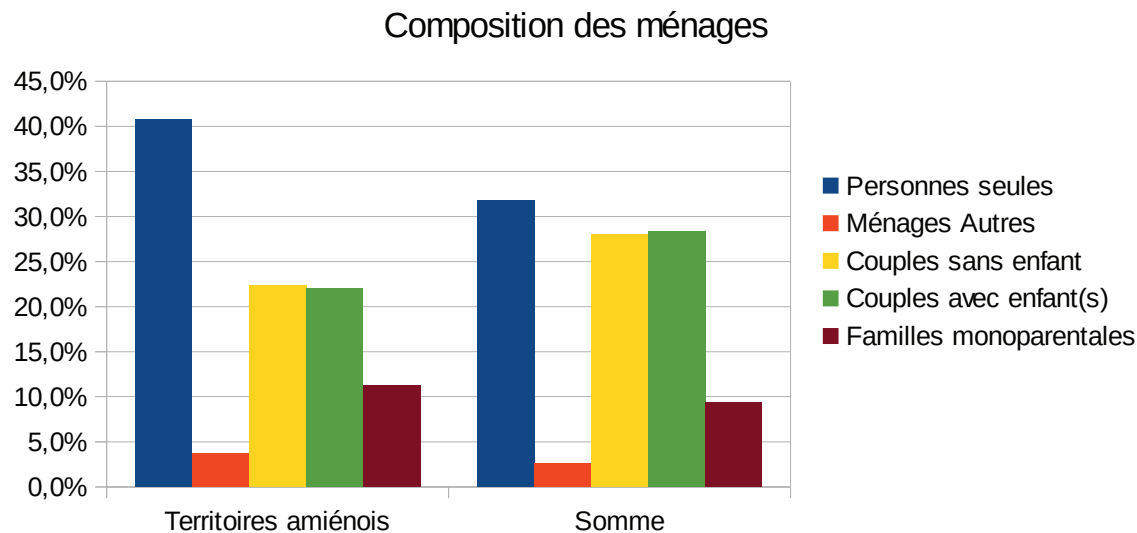
Pyramide des âges - Somme



Tranche d'âge	Territoires amiénois 2008	Territoires amiénois 2013	Somme
0-14 ans	17,4 %	17,3 %	18,4 %
15-29 ans	26,7 %	26,2 %	19,1%
30-44 ans	19,4 %	18,6 %	19,0 %
45-59 ans	18,4 %	17,8 %	19,7 %
60-74 ans	11,2 %	12,8 %	15,0 %
75 ans et +	7,0 %	7,3 %	8,8 %

# Structure des ménages : concentration des personnes seules et des familles monoparentales

- 82 095 ménages, 2,12 personnes par ménage (Somme 2,30), en diminution constante depuis 1968
- Par rapport au Département, une sous-représentation des couples avec ou sans enfants, et une sur-représentation des personnes isolées et des familles monoparentales

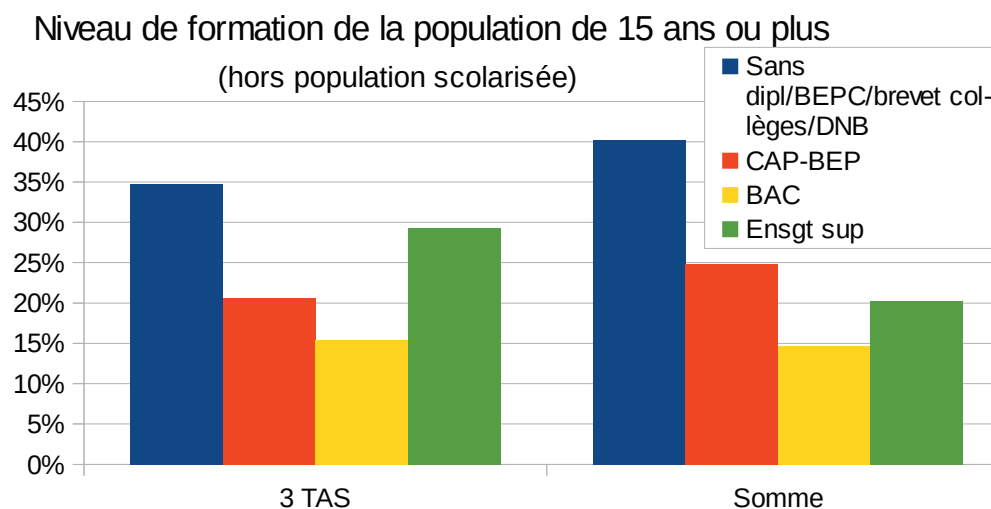


**33 898 personnes seules (40,8 % des ménages) et 9 200 familles monoparentales (11,2%)**

**Parmi les personnes seules, près de 8 839 (25,8%) ont plus de 65 ans (Somme 40%)**

# Niveau de formation : de fortes disparités

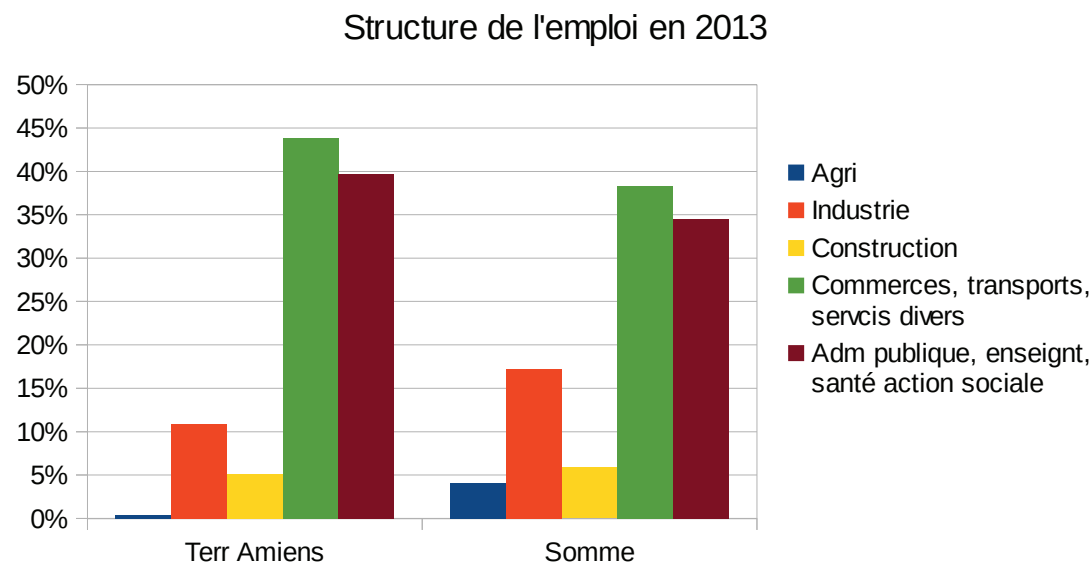
- Une part élevée de diplômés de l'Enseignement supérieur (29,3 % - Somme 20,3 %; France 27,1%)
- Une population de non ou peu diplômés nombreuse (34,8% - France 32,2%), mais en proportion inférieure à celle du département (40,2%)



- Une sous-représentation des CAP/BEP (20,6 %; Somme 24,9 %)
- 5 730 jeunes de 15 à 24 ans « non insérés » (ni scolarisés, ni en apprentissage, ni en emploi), soit 17,7 % de la tranche d'âge (Somme 20,7 %; France 16,5%)

# Un pôle d'emplois important mais des difficultés

- 95349 emplois en 2013
- Sur-représentation des emplois de services, et une sous-représentation des emplois productifs
- Une baisse de l'emploi salarié privé : -3,4 % entre 2008 et 2015 (Source URSSAF)



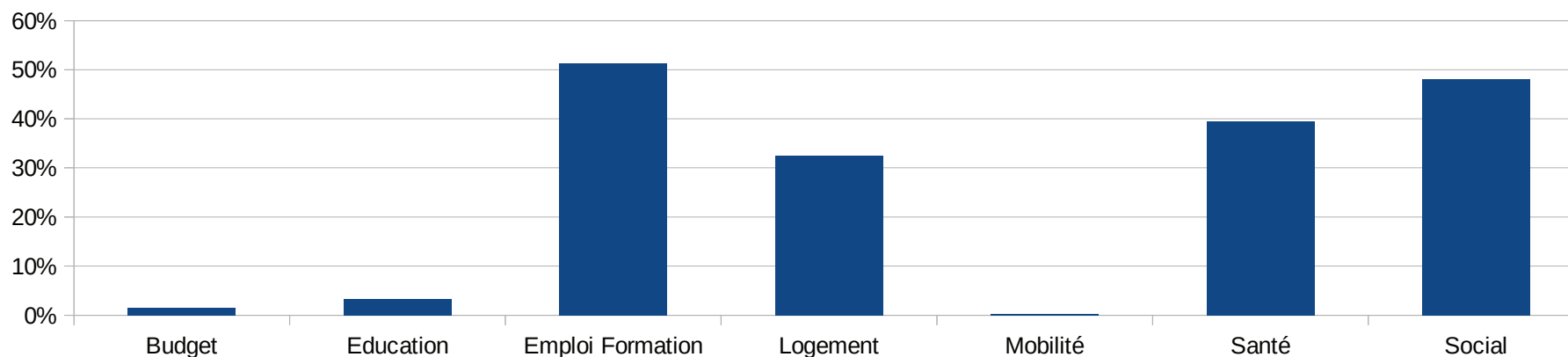
- 19 081 demandeurs d'emplois de catégorie ABC au 31/12/2016
- Un taux de chômage INSEE supérieur de 2,3 points à celui de la Somme
- Des déplacements domicile travail importants : 43 % des actifs travaillant sur le territoire résident en dehors d'Amiens Métropole

# Les bénéficiaires du RSA

- Un taux de foyer allocataire supérieur à celui du département : 8 129 foyers allocataires du RSA, soit 9,4 % des ménages (Somme 7,7%), pour 9 577 bénéficiaires
- Dont 8 144 soumis aux droits et devoirs
- Dont 4 420 orientés « social »
- Un taux de contractualisation moyen : 46,7 % des bénéficiaires orientés « social » au 31 janvier 2018

Nord-est	2788
Ouest	2680
Sud	2852

Part des CER contenant au moins un objectif...



---

# Autres prestations sociales

## Des indicateurs qui font apparaître une situation sociale dégradée

- 44 818 allocataires CAF (dont les bénéficiaires du RSA, soit 55,7 % des ménages du territoire (Somme 45,2%))
- 8 557 ménages dépendant à 100 % des prestations sociales, soit 26,3 % des ménages allocataires (Somme 19,9%)
- 21 706 bénéficiaires de la CMU-C, soit 12,3 % de la population (Somme 8,7%)
- 3 953 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (4,1 % des 20-59 ans – Somme 3,6%)



---

# 3 - Les engagements réciproques du PTI d'AMIENS

---

## Axe 1:

**Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi**

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

#### • Constats :

- Le Territoire d'Amiens compte de nombreuses structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).
- Les parcours d'insertion réalisés au sein des SIAE sont une étape indéniable d'acquisition de compétences, notamment les périodes d'immersion en entreprise, qui peuvent être valorisées auprès des entreprises par le salarié en insertion ou le conseiller qui l'accompagne.
- L'accompagnement réalisé au sein des SIAE pour repérer et faire évoluer les compétences des salariés en IAE est variable selon les structures : les échanges de bonnes pratiques professionnelles, le développement de leur outillage pédagogique sont peu partagés.
- Les approches d'accompagnement reposent souvent sur une segmentation des compétences par métiers type ce qui rétrécit les axes de prospection et de mise en relation avec des entreprises.
- Les compétences transversales et donc transférables acquises au sein des SIAE sont des facteurs qui concourent à améliorer l'employabilité et les mobilités professionnelles, mais les SIAE ne sont pas toujours bien outillées pour les mobiliser.
- Enfin, l'État conduit actuellement 2 expérimentations sur la VAE : avec le centre d'information de bilan de compétences (action de sensibilisation dans les QPV) et avec Espace Formation Consulting sur 2 métiers : la vente, et l'assistance de vie aux familles. L'organisme, qui est reconnu par la Région, rencontre les associations et les informe que les compétences liées à ces métiers peuvent être identifiées. L'enjeu : comment faire pour que toutes les SIAE aient connaissance de cette démarche ?

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

- **Plan d'action :**

- Mieux faire connaître aux SIAE, les métiers en tension, qui recrutent, et les compétences attendues sur ces métiers
- Travailler au sein des SIAE, à mettre en relation, par branche professionnelle, les fiches « métiers », les référentiels métiers et l'approche par compétence
- Rendre plus lisibles les compétences acquises par les salariés en IAE au moyen d'un livret de compétences identique à l'ensemble des SIAE
- Conforter et enrichir les pratiques en matière d'accompagnement socioprofessionnel entre SIAE par la maîtrise de l'analyse des compétences transférables

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

#### • Les engagements du Département :

- Maintenir en 2019 des cofinancements pour les CDDI ainsi que les financements des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Insertion socioprofessionnelle 2018-2019, dès lors que les objectifs prévus sont atteints
- Mobiliser le FSE pour améliorer l'animation et la coordination des SIAE

#### • Les engagements de l'État :

- Cartographier les SIAE (projet).  
Financer 17 000 places supplémentaires à celles du Plan Régional de Formation pour les salariés en IAE (Plan d'Investissement dans les Compétences - PIC IAE)
- Revisiter, en lien avec Pôle Emploi, la gouvernance de l'IAE (CDIAE, CTA, ...)
- Participer au projet d'expérimentation de l'Unité Régionale de la DIRECCTE de transformer des ACI en EI en janvier (objectif : 3 dans la Somme)

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Informer les SIAE sur les besoins de main d'œuvre des entreprises
- Accompagner les parcours d'insertion par l'approche « compétences transférables »
- Participer à l'élaboration de livrets de compétences transférables

#### • Les engagements de la Région :

- Permettre aux salariés de l'IAE d'accéder à l'offre du programme régional de formation, dès lors que les OPCA ont justifié du refus de l'accès à leur offre de formation

#### • Les engagements des SIAE :

- Recenser les besoins de formation des salariés accompagnés en SIAE
- Elaborer et utiliser les livrets de compétences transférables
- Travailler en réseau avec les entreprises du secteur marchand

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

- **Les critères d'évaluation :**

- Information des SIAE sur les besoins de main d'œuvre
- Taux d'entrée en formation des salariés de l'IAE, par SIAE
- Taux de sortie positive vers les emplois des secteurs en tension, par SIAE
- Livrets de compétences élaborés pour les sortants de l'IAE

---

## **Axe 2 :**

# **Mettre en œuvre le juste droit au RSA**

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit au RSA

- Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA
- Garantir le respect des obligations associées au RSA

- **Constats :**

- Chaque année depuis 2016, des courriers sont adressés par le Département aux bénéficiaires du RSA pour leur rappeler leurs droits et devoirs, et les inciter à s'engager dans un parcours d'insertion
- Le Département organise ses permanences d'accueil du public dans les communes
- Pour autant, force est de constater un manque de connaissance concernant l'accès au droit au RSA ainsi qu'aux obligations associées au RSA (notamment l'obligation de faire des recherches d'emploi ou des démarches d'insertion)
- Les professionnels de certaines institutions expriment aussi le besoin d'être mieux informés sur la législation concernant ce dispositif.



---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA
- Garantir le respect des obligations associées au RSA

- **Plan d'action :**

- Mettre en place une stratégie de communication pour améliorer et partager la connaissance du droit au RSA :
  - en direction des bénéficiaires du RSA :
    - utiliser les outils de communication des différents partenaires
    - rendre plus lisibles les courriers et les supports de communication à destination des bénéficiaires du RSA, en les associant à leur rédaction
  - en direction des professionnels :
    - développer des temps d'échanges d'information et des temps de visites de structures pour les référents RSA
    - co-construire un plan de formation inter-institutionnel pour les référents RSA
- Mieux coordonner les actions en cas de non respect, par les bénéficiaires du RSA, de leurs obligations d'insertion (définir des procédures de partage d'information, notamment en cas de radiation de Pôle Emploi)

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- **Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA**
  - **Garantir le respect des obligations associées au RSA**
- 
- **Les engagements du Département :**
    - Faciliter l'accès à l'information sur le droit au RSA pour les usagers et les partenaires
    - Diffuser les supports de communication du Département auprès des partenaires, faire des liens avec les sites internet des partenaires
    - Former les équipes de Pôle Emploi sur les procédures d'ouverture de droit au RSA
    - Etablir un référentiel de compétences d'un référent chargé de l'insertion des bénéficiaires du RSA
  - **Les engagements de l'État :**
    - Améliorer l'information des MSAP sur l'organisation des services du Département sur le champ de la cohésion en général et sur le dispositif RSA en particulier
  - **Les engagements de Pôle Emploi :**
    - Sensibiliser et informer sur les méthodes et outils d'ouverture de droit au RSA
    - Associer les services civiques employés dans les agences de Pôle Emploi à la réalisation des simulations d'accès au RSA en ligne
  - **Les engagements de la Région :**
    - Dans le cadre de l'accès à la formation professionnelle, informer les prestataires de la formation professionnelle sur le dispositif RSA

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA
- Garantir le respect des obligations associées au RSA

- **Les critères d'évaluation :**

- Actualisation et simplification du site Somme.fr et des supports d'information sur le dispositif RSA
- Courriers et supports de communication revisités avec les usagers et les partenaires
- Réalisation d'une étude sur la compréhension des supports de communication par les bénéficiaires du RSA et sur leur connaissance des droits et devoirs
- Nombre de conseillers Pôle Emploi sensibilisés aux droits et devoirs liés au RSA
- Rédaction d'un référentiel de compétences d'un référent RSA
- Nombre de MSAP informées sur le droit au RSA et l'offre d'insertion
- Nombre de prestataires de la formation professionnelle de la Somme informés sur le droit au RSA et l'offre d'insertion
- Nombre de bénéficiaires du RSA radiés du Pôle emploi convoqués en Équipe pluridisciplinaire.

---

## Axe 3 :

**Mieux articuler insertion sociale et professionnelle,  
éviter les ruptures de parcours**

## **Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours**

- **Renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi**
- **Poursuivre l'amélioration du taux de contrats d'insertion**
- **Utiliser les aides financières comme outil d'accompagnement vers l'emploi**

### • **Constats :**

- Une convention d'accompagnement global est signée entre le Département et Pôle emploi depuis 2015, renouvelée en 2018. Le partenariat pourra encore être amélioré
- Pour optimiser les parcours, le travail entre référents sociaux et correspondants spécialisés Emploi, accompagnant un même foyer, pourrait être facilité grâce à une meilleure identification des correspondants Pôle Emploi et Missions locales et un meilleur partage des données
- Pour améliorer le taux de contrats d'insertion, le repérage des potentiels des jeunes de moins de 30 ans pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation et élaborer un projet professionnel doit être outillé.
- Les situations d'absentéisme des bénéficiaires du RSA ne sont pas toujours signalées au Département dans les délais impartis
- Les différents portails des partenaires répertoriant les aides financières ne sont pas toujours bien connus par les référents.

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi**
- **Poursuivre l'amélioration du taux de contrats d'insertion**
- **Utiliser les aides financières comme outil d'accompagnement vers l'emploi**

### • **Plan d'action :**

- Améliorer l'accompagnement global entre le Département et Pôle Emploi
  - Généraliser l'accès à la Base de Ressources Partenariales et identification des partenaires potentiellement concernés par son utilisation
  - construire le processus et les échanges d'information concernant les bénéficiaires du RSA radiés de Pôle emploi
  - Organiser des temps d'immersion des conseillers Pôle Emploi au sein du Conseil Départemental
  - Mieux identifier les correspondants du Pôle Emploi pour optimiser les suivis de parcours
  - Faire bénéficier des clauses sociales des marchés du Département les personnes en accompagnement global.
  - Favoriser l'appropriation de l'offre de service par tous les partenaires
- Améliorer l'accompagnement réalisé par la MLIFE :
  - en Immersion des référents RSA au sein de la MLIFE et à l'inverse immersion conseillers MLIFE au sein du CD
- Poursuivre l'amélioration du taux de contrat d'insertion :
  - Améliorer les échanges de données (permettre aux référents de parcours partenaires du Département d'accéder à la base de données du Département, donner des accès au DUDE aux différents référents de parcours)
  - Formaliser les procédures d'alerte sur les situations d'absentéisme des bénéficiaires du RSA
- Concernant les aides financières, développer les pratiques professionnelles pour permettre de trouver les outils permettant d'accéder à la connaissance des aides financières de Pôle emploi et de la Région

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?**
- **Les engagements du Département :**
  - Accueillir en immersion des conseillers de Pôle Emploi au sein des MDSI
  - Encourager le positionnement direct en formation par les équipes
  - Déployer l'accès à la base de ressources partenariales auprès de l'ensemble des professionnels
  - Améliorer l'efficacité du dispositif « accompagnement global »
  - Accompagner les demandeurs d'emploi orientés « accompagnement social exclusif »
- **Les engagements de Pôle Emploi :**
  - Accueillir en immersion des travailleurs sociaux du Département au sein des agences de Pôle Emploi
  - Améliorer l'efficacité du dispositif « accompagnement global »

---

## **Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours**

- **Renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi**
- **Poursuivre l'amélioration du taux de contrats d'insertion**
- **Utiliser les aides financières comme outil d'accompagnement vers l'emploi**

- **Les critères d'évaluation :**

- Progression du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global
- Taux d'accès à l'emploi durable
- Durée moyenne de l'accompagnement
- Nombre de réunions Pôle Emploi /Conseil départemental organisées par an
- Nombre d'informations collectives d'entrée dans le dispositif par mois
- Taux de contrats d'insertion



---

## Axe 4 :

**Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion**

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA concernant l'offre d'insertion ?

- **Constats :**

- L'offre d'accompagnement en matière d'insertion et de logement du Département a sensiblement évolué avec la généralisation des appels à projets à compter de 2017.
- Une information actualisée de cette nouvelle offre est à porter auprès de l'ensemble des partenaires du Territoire d'Amiens pour optimiser l'organisation des interventions communes.

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA ?

- **Plan d'action**

- Organiser des rencontres trimestrielles avec l'ensemble des partenaires pour :
  - partager la nouvelle offre de service d'insertion du Département
  - recréer du lien avec le tissu associatif, les chefs de projet « politique de la ville »
- Ouvrir la base de ressources partenariales de Pôle Emploi aux partenaires
- Identifier et mobiliser des ambassadeurs « emploi formation » : bénéficiaires du RSA ayant une expérience positive (dans le cadre d'une action d'insertion ou de formation) qui viendraient faire partager leur vécu auprès d'autres bénéficiaires dans le cadre d'information collective ou de forum

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?**

- **Les critères d'évaluation :**

- Taux d'utilisation du portail internet dédié aux bénéficiaires du RSA (à compter de mi-2019)
- Nombre de participants aux forums d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
- Nombre de SIAE informés de l'offre d'insertion du Département
- Nombre d'ateliers co animés avec la Région

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

### • Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?

#### • Les engagements du Département :

- Déployer au sein des équipes médico-sociales l'utilisation de la base de ressources partenariales de Pôle Emploi
- Créer un portail internet dédié aux bénéficiaires du RSA (à compter de mi-2019)
- Organiser régulièrement des forums d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
- Co-animer des ateliers par des professionnels du département

#### • Les engagements de l'État :

- Communiquer sur l'offre d'insertion du Département dans les SIAE

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Informer le Département sur les dates et objets des forums programmés par le Service Public de l'Emploi sur le territoire

#### • Les engagements de la Région :

- Co-animer des ateliers destinés aux bénéficiaires du RSA sur les effets financiers d'une entrée en formation

## **Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion**

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA concernant l'offre d'insertion ?**
- **Constats : Action spécifique au territoire Amiens**
- **Faire évoluer l'accès à l'emploi ou à la formation et la représentation des métiers en direction des femmes de moins de 30 ans qui n'ont pas ou peu d'expérience**
  - Sur le territoire d'Amiens 43 % de la population a moins 30 ans (37% pour la Somme) – 37 % sont des familles monoparentales (28 % pour la Somme) et majoritairement des femmes seules avec de jeunes enfants à charge - Une part élevée de non diplômées ou peu diplômées.
  - Un grand nombre de ces femmes se retirent du marché du travail ou ne s'autorisent pas à accéder à l'emploi ou à la formation, elles se refusent à exprimer des choix professionnels ou leur désir d'accéder à l'emploi, soit par méconnaissance, soit par crainte de ne pas avoir les capacités à accéder à certains métiers, soit par absence de réseau social ou de solution d'accueil pour les jeunes enfants
  - Une attention particulière aux familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA ?**

- **Plan d'action :**

- Proposer des ateliers collectifs à destination des femmes de moins de 30 ans ayant de jeunes enfants à charge afin de les faire s'exprimer sur leur projet de vie et projet professionnel ou faire émerger des projets professionnels
- Présenter les dispositifs d'accueil pour les jeunes enfants en lien avec les partenaires concernés (répertorier les dispositifs, les partenaires concernés, diffuser l'information auprès des référents)
- Travailler avec le Pôle Emploi sur la mise en place d'ateliers (choix de métiers, des visites d'entreprises, des structures d'insertion par l'activité économique...)
- Proposer des ateliers aux bénéficiaires du RSA sur l'impact financier en cas d'accès à l'emploi ou à la formation et sur l'offre de formation

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

### • Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?

#### • Les engagements du Département :

- Identifier le public et organiser des ateliers à destination des femmes de moins de 30 ans ayant des enfants à charges afin de repérer ou afin de faire émerger leurs besoins
- Organiser régulièrement des forums d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
- Co-animer des ateliers dans les différents champs repérés ( par des professionnels du département en lien avec les partenaires)

#### • Les engagements de l'État :

- Communiquer sur l'offre d'insertion du Département dans les SIAE

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Informer le Département sur les dates et objets des forums programmés par le Service Public de l'Emploi sur le territoire
- Co animer des ateliers dans le champs de l'emploi

#### • Les engagements de la Région :

- Co-animer des ateliers destinés aux bénéficiaires du RSA sur les effets financiers d'une entrée en formation
- Co animer des ateliers dans le cadre de la présentation de l'offre de formation



---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?**

- **Les critères d'évaluation :**

- Nombre de participants aux forums d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
- Nombre de SIAE informés de l'offre d'insertion du Département
- Nombre d'ateliers co animés avec la Région
- Nombre de femmes bénéficiaires RSA de moins de 30 ans ayant participé aux ateliers
- Nombre de sorties dynamiques (emploi ou formation) de femmes bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans

---

**Axe 7 :**

**Amplifier la mobilisation des crédits du FSE**

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (1/3) :**

En se positionnant comme organisme intermédiaire unique gestionnaire d'une subvention globale FSE pour la période 2014-2020 dans le champ de l'inclusion sociale, le Département entend utiliser les crédits du FSE comme un levier de la politique territoriale d'insertion autour de trois priorités majeures :

- une meilleure couverture de l'offre d'insertion sur le territoire départemental ;
- des choix stratégiques mieux partagés en faveur de l'accès à l'emploi autour d'un suivi renforcé des parcours d'insertion
- une meilleure efficacité des interventions du Département et de celles de nos partenaires grâce un maillage renforcé de nos schémas stratégiques (PTI et PDI).

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (2/3) :**

Sur la période 2014-2020, le montant de FSE sollicité est de 10 639 314,73 € (hors réserve de performance de 754 254 €), soit un montant total de 11 393 568,73 € pour des dispositifs relevant des axes 3 et 4 du programme opérationnel national FSE ; soit un montant quasi identique à la période de 2007-2013, laissant très peu de marges de manœuvre au Département

- pour une première période de programmation des opérations comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2017, pour un montant maximum de FSE à hauteur de 6 232 000 € (crédits d'assistance technique inclus).
- pour une seconde période de programmation des opérations comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020 pour un montant de 4 668 738,28 € (crédits d'assistance technique inclus – hors réserve de performance).

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (3/3) :**

**Pour la période 2018–2020**, les dispositifs financés sont :

- le suivi renforcé des parcours ;
- l'accompagnement dans et vers l'emploi pour les ateliers et chantiers d'insertion ;
- la mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion ;
- le développement des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'Economie sociale et solidaire ;
- l'assistance technique.

Ils seront financés sur une enveloppe FSE de 4 668 738 €, à laquelle pourra s'ajouter :

- sous réserve de l'atteinte des cibles, une réserve de performance escomptée de 754 254 € ;
- et une sur-programmation estimée entre 10 et 15 %.

**Soit un total de programmation potentielle de 6 000 000 € sur la période.**

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Plan d'action (1/3) :

#### Le périmètre d'intervention du PLIE d'Amiens Métropole :

Les 39 communes du Territoire d'Amiens Métropole

Au 1er janvier 2019, les communes couvertes par le territoire de la Mission locale Insertion Formation Emploi, qui portera par délégation d'Amiens Métropole, le PLIE.

#### Le public bénéficiaire des actions du PLIE d'Amiens Métropole :

- Les habitants d'Amiens Métropole, demandeurs d'emploi depuis plus d'un an ou bénéficiaires de minimas sociaux

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Plan d'action (2/3) :**

- Sécurisation financière du PLIE d'Amiens Métropole : (montant total des opérations du périmètre du PLIE) :
  - Programmé 2014-2017 : 1,4 M €
  - **Prévision de programmation 2018-2020 : 1 250 000 € (montant maximum, réserve de performance incluse)**

Le PLIE s'engage à rechercher d'autres financements que le FSE inclusion.

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Plan d'action (3/3) :**

Gouvernance et coordination des actions d'insertion :

- Le Territoire d'action sociale d'Amiens participe aux comités de pilotage du PLIE et doit avoir, préalablement, la connaissance des projets retenus
- Amiens Métropole participe au Comité de pré-programmation du FSE qui se prononce sur les appels à projets à venir ainsi que sur chaque projet retenu et proposé à la programmation à la Commission permanente du Conseil départemental.



---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Les engagements du Département :

- Pré-flécher l'enveloppe maximale de programmation pour le PLIE d'Amiens Métropole ;
- Moduler du taux de cofinancement FSE au sein des opérations du périmètre du PLIE sans pour autant dépasser la moyenne de 60 % sur l'ensemble de ces opérations ;
- Participer aux comités de pilotage du PLIE.

### Les engagements du PLIE :

- Déposer des projets conformes aux attendus des appels à projets du Département ;
- Contribuer à l'atteinte des cibles de performances FSE ;
- Participer aux pré-comités de programmation du FSE.

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Les critères d'évaluation :

- Taux de programmation de l'enveloppe FSE
- Taux de consommation de l'enveloppe FSE
- Nombre de « chômeurs » accompagnés par les actions du périmètre du PLIE
- Nombre de « inactifs » accompagnés par les actions du périmètre du PLIE

---

# La gouvernance du PTI d'Amiens

**Pour garantir la mise en œuvre du PTI d'Amiens, les partenaires signataires s'engagent à participer aux réunions trimestrielles pilotées par le Département**

- **Un comité de pilotage territorial annuel**
- **Des comités techniques trimestriels**

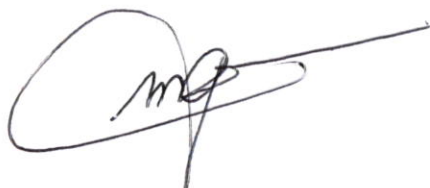
---

# 4 - Signataires

---

# Signataires du PTI d'Amiens

Le préfet de la Somme, par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture,



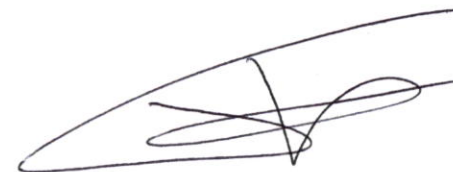
Myriam GARCIA

Le président du Conseil départemental  
de la Somme,



Laurent SOMON

Le directeur de Pôle Emploi,



Jean-Pierre TABEUR

La présidente de la Mission locale  
insertion formation du Grand Amiénois,



Sonia HAMADI

La présidente du CCAS  
d'Amiens,

Annie VERRIER

Le représentant des structures d'insertion par  
l'activité économique,  
Le président du Groupement régional de  
l'insertion par l'économique en Picardie  
(GRIEP),



Dominique CARPENTIER